



LES CHOEURS DE L'ENCLOS

INSCRIPTION

SAISON 2021-2022

Fiche à imprimer et à remettre lors de la 1^{ère} répétition

Nouveaux adhérents : fidèles à leur tradition, les Chœurs de l'Enclos sont heureux d'accueillir des choristes de tout niveau dans la mesure de l'équilibre des pupitres.

NOM :

Prénom :

Profession :

Adresse :

Code postal :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Email :

Pupitre :

Signature :



LES CHOEURS DE L'ENCLOS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

S'il est préférable de posséder quelques notions de solfège, les principales qualités demandées aux choristes sont :

- L'amour de la musique,
- La volonté d'assiduité,
- La discipline collective,
- La discipline personnelle face au travail musical.

Les membres des Chœurs s'engagent à respecter les principes suivants :

1-TRAVAIL PERSONNEL :

Chaque choriste doit s'attacher à préparer les répétitions par un travail personnel selon les indications du chef de chœur,

2-ASSIDUITE :

La participation à un concert est subordonnée à une bonne assiduité. Toute absence doit être signalée au préalable au chef de pupitre (et non au chef de chœur).

Tous les membres du chœur et en particulier ceux dont les absences sont nombreuses ou ceux entrés en cours de saison, sont soumis à une audition qui permettra au chef de chœur de décider de leur participation ou non au concert;

3-CONCERTS :

L'engagement des chœurs à un concert implique personnellement chaque choriste. Tout chanteur qui s'est engagé à participer à un concert doit donc suivre les répétitions avec assiduité et assister impérativement à la pré-générale (Colonne) et à la Générale;

4-FINANCES :

Seuls sont acceptés les paiements par chèque. La cotisation annuelle doit être versée dans le mois suivant l'inscription. Aucun abattement n'est accordé pour les entrées en cours de saison?

Les partitions fournies par l'Association doivent être payées au moment de leur remise.

Cotisation 2021-2022 : 120 €

200 € pour les couples

Possibilité de payer en 3 fois